

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai, à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Tony PITA, Maire.

Etaient Présents : M. Tony PITA – Mme Nadège VICQUENAULT – M. Michel MENNESSON – M. Roger BERLOT – M. Michaël PITA – Mme Sophie GAUTHRON - Mme Martine MORISSEAU - Mme Ann-Carolyn HUBERT - Mme Sylvaine BRET - M. Gilles HSSUNG - M. Jean-Luc JACQUES - Mme Stéphanie TANGUY - M. Éric BLOY - M. Eddy GAY

Absente : Mme Marie-Pierre-GUIDEZ

Secrétaire : Mme Sylvaine BRET

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	14
Votants :	14
Date de la convocation :	23 mai 2024

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès verbal du 4 avril 2024
3. Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saacy-sur-Marne, Charny et la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing
4. Budget Assainissement – Décision Modificative Budgétaire
5. Acceptation de don
6. DIA
7. Affaires diverses

I DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.
Madame Sylvaine BRET est désignée secrétaire de séance.

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2024

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2024.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 avril 2024 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal et est **approuvé à l'unanimité** des membres présents du Conseil Municipal.

III SDESM – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR ADHÉSION DES COMMUNES BRIE-COMTE-ROBERT, LE PIN, SAACY-SUR-MARNE, CHARNY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

DÉLIBÉRATION N°16/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-25 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Brie-Comte-Robert ;

Vu la délibération n°2024-26 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Le Pin ;

Vu la délibération n°2024-27 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saâcy-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2024-28 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Charny ;

Vu la délibération n°2024-29 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la communauté de Commune Gâtinais Val-de-Loing ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ Approuve l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

✓ Autorise Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

IV BUDGET ASSAINISSEMENT - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

DÉLIBÉRATION N°17/2024

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser des dépenses liées aux travaux sur le réseau assainissement STEP, rue de Provins et Chemin de l'Eponge.

Lors du vote du budget primitif 2024, il avait été inscrit la somme de 54 431,35€ sur l'opération 10217 – RESEAU ASSAINISSEMENT STEP, RUE DE PROVINS ET CHEMIN DE L'EPONGE. Cette somme représentait le solde à devoir aux sociétés GOUVERNE, ARTELIA et SNAVEB. Il s'avère que le montant

à devoir et que les dépenses liées à ces travaux ne peuvent pas être réglées avec les crédits qui avaient été ouverts au budget 2024. En effet, les prix de la dernière situation de la société GOUVERNE font apparaître une révision et n'étaient pas connues au moment de l'établissement du budget 2024 alors il convient par conséquent de prévoir des crédits supplémentaires pour régler toutes dépenses liées à cette opération de travaux.

Considérant que les crédits n'étant pas suffisants à l'opération 10217 – RESEAU ASSAINISSEMENT STEP, RUE DE PROVINS ET CHEMIN DE L'EPONGE pour passer ces écritures.

Par conséquent, il convient d'inscrire la somme de 20 000€ pour l'année 2024 de la manière suivante :

En dépenses d'investissement :

- Opération 10217 – RESEAU ASSAINISSEMENT STEP, RUE DE PROVINS ET CHEMIN DE L'EPONGE : + 20 000 €

Il est proposé d'augmenter les crédits à l'opération 10217 – RESEAU ASSAINISSEMENT STEP, RUE DE PROVINS ET CHEMIN DE L'EPONGE afin de prendre en charge la totalité du coût des dépenses liées à cette opération de travaux.

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 - « Charges à caractère générale » : - 20 000 €

Il est proposé de diminuer les crédits ouverts à l'article 61523 « Réseaux » afin de prendre en charge la totalité du coût des dépenses liées à cette opération de travaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Opération-Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
Opération 10217 – RESEAU ASSAINISSEMENT STEP, RUE DE PROVINS ET CHEMIN DE L'EPONGE	+ 20 000 €	
Chap. 21 - Immobilisations Corporelles		
2158 – Autres	+ 20 000 €	
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement		+ 20 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 011 – Charges à caractère général	- 20 000 €	
61523 « Réseaux »	- 20 000 €	
Chap. 023 - Virement de la section d'investissement	+ 20 000 €	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative telle que définie dans les tableaux ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Accepte d'approuver la décision modificative.

V ACCEPTATION DE DON

DÉLIBÉRATION N°18/2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le don de Monsieur Jean-Luc JACQUES à la Commune, à savoir 50 €.

Ce don sera alloué au financement d'achat de fournitures pour les écoles.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2242-1, L 2542-26, L 2541-12 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Accepte le don de l'association de Monsieur Jean-Luc JACQUES à la Commune, d'un montant de 50 € ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et actes afférents à ce don et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

VI DIA

Madame Martine MORISSEAU présente 4 déclarations d'intention d'aliéner.

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption.

VII AFFAIRES DIVERSES

Calendrier :

- Lundi 27 mai 2024 : visite des sénateurs
- Samedi 9 juin 2024 : élections européennes :
- Mardi 11 juin 2024 à 8h35 : Manifestation des parents d'élèves pour une possible fermeture de classe
- Jeudi 13 juin 2024 à 16h00 : visite du Sous-Préfet
- Samedi 15 juin 2024 : 30 ans de la résidence de l'Aubetine

Travaux :

- Désamiantage de l'école prévu pendant l'été
- Rue de Rupereux : début des travaux en septembre/octobre
- Rue du Mesnil : année 2025
- Fermeture de la déchetterie début octobre pour travaux

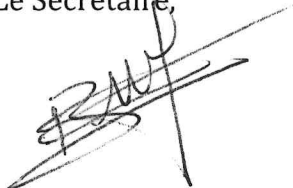
Divers :

- Lancement de mesure de reprises de concessions de cimetière
- Recherche d'une personne en remplacement du départ d'un agent au poste de surveillance durant l'interclasse pendant la cantine (2 heures/jour)
- PLU : en phase terminale. Signature lors du prochain conseil municipal fin juin/début juillet
- Un arrêté municipal va être pris pour statuer sur le stationnement sur les trottoirs de toute la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Villiers-Saint-Georges, le 10 juin 2024

Le Secrétaire,



Le Maire,
Tony PITA



